



Cofinancé par
l'Union Européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

MC²CM



Diputació
Barcelona



Projet de renforcement des collectivités locales libanaises sur la gouvernance locale de la migration

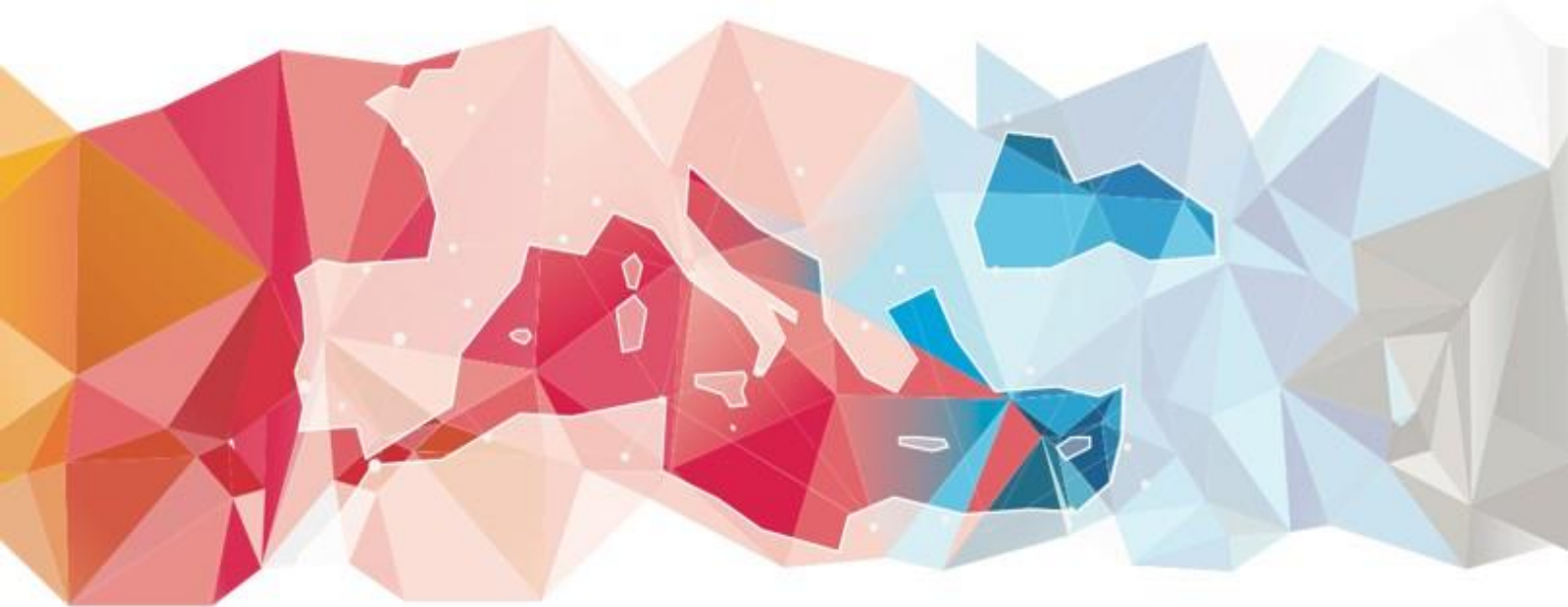
Ce projet est co-financé par :

L'Union européenne et l'Agence suisse pour le développement et la coopération à travers le projet Migrations ville-à-ville en Méditerranée (MC2CM) et la Diputacion de Barcelone

Et mis en œuvre par :

Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises met en œuvre, en partenariat avec la Diputacion de Barcelone

Feuille de route



Sommaire

Préambule	3
Contexte	3
Défis identifiés dans le domaine de la migration à l'échelle locale	8
Ambiguïté de la définition des termes	8
Absence de cadre législatif national	10
Rôle des collectivités locales libanaises	10
Besoins des collectivités locales libanaises	10
Communication et coordination des acteurs locaux et (inter)nationaux	12
Elaboration et mise en place de recommandations	13

Préambule

Cités Unies Liban/ Bureau technique des villes libanaises (BTVL) met en œuvre, en partenariat avec la Diputacion de Barcelone, le projet de *renforcement des collectivités locales libanaises sur la gouvernance locale de la migration*. Ce projet est co-financé par l'Union européenne et l'Agence suisse pour le Développement et la Coopération dans le cadre du projet "Migrations ville-à-ville en Méditerranée" (MC2CM) et la Diputacion de Barcelone.

L'objectif est d'aider les 18 collectivités locales libanaises sélectionnées à développer une réflexion commune avec les acteurs locaux de la migration et les institutions nationales concernées afin de mieux appréhender la question migratoire à l'échelle locale.

Le développement de cette réflexion commune avec les élus locaux de la migration et les institutions nationales se matérialise par la **définition de la présente feuille de route** qui a pour but d'améliorer la gouvernance de la migration à niveau local en donnant aux collectivités des outils et méthodes utiles pour agir et en leur donnant la visibilité nécessaire aux yeux des instances nationales ou internationales afin de trouver l'appui indispensable à la prise d'initiative.

Pour ce faire, et après ce rappel sur l'objectif de la feuille de route, il s'agit de revenir très brièvement sur le contexte dans lequel travaillent les collectivités locales libanaises afin de pouvoir ensuite revenir sur l'aspect méthodologique du projet et notamment les choix des collectivités partenaires et la mise en place des différentes actions. Tout cela pour étudier les résultats de ces actions et les recommandations concrètes qui en ressortent afin que le travail des collectivités locales libanaises puisse avancer dans le domaine de la migration.

Contexte

Cette feuille de route entend répondre aux besoins des collectivités locales libanaises qui, dans un contexte de crise économique, sociale, politique et sanitaire, ont du mal à subvenir aux besoins des populations migrantes et réfugiées tout comme des populations libanaises.

Le manque de coordination entre les différentes parties prenantes de la gouvernance migratoire et le manque de clarté autour du rôle de chacune d'elles a des conséquences négatives sur la gestion de certaines municipalités.

Ainsi, dans de nombreuses collectivités locales libanaises, la pauvreté et l'instabilité augmentent. Cette instabilité produit, au niveau local, un sentiment d'insécurité parmi la population libanaise provoquant des tensions entre les communautés hôtes et les populations migrantes et réfugiées et alimentant un discours négatif sur la migration.

Méthodologie

Afin de rédiger cette feuille de route, le projet a suivi les étapes suivantes :



La mobilisation : choix des villes

Quelles sont les 18 collectivités locales libanaises qui ont été choisies et pourquoi ? Cités Unies Liban / BTVL a choisi d'impliquer plusieurs collectivités libanaises, municipalités et fédérations de municipalités, afin que la diversité des situations soit représentative des problématiques propres à chacun des territoires mais également leurs défis communs en matière de migration suivant le nombre d'habitants, le caractère urbain ou rural, la proximité à Beyrouth ou à la frontière syrienne, etc.

Aussi, au cours des dernières années, certaines collectivités se sont dotées, sous l'impulsion de programmes mis en œuvre par Cités Unies Liban, de bureaux municipaux de développement local permettant aux élus de s'appuyer sur des compétences techniques pour la mise en œuvre de projets de développement au niveau local. Les agents de développement local sont en contact avec de nombreuses organisations de la société civile et peuvent ainsi jouer un rôle important dans le domaine de la gouvernance migratoire. C'est pourquoi ces collectivités ont été choisies en particulier.

Une fois mobilisée, c'est-à-dire une fois le projet présenté et après acceptation des partenaires, chacune des 18 collectivités a désigné une personne contact afin de suivre le projet et d'assurer la participation de la collectivité aux actions à venir.

Les questionnaires en ligne : grands axes

Un premier questionnaire a ensuite été rédigé par Cités Unies Liban / BTVL qui a demandé aux 18 collectivités partenaires de le remplir par voie informatique. Ce questionnaire a été rempli par 17 collectivités (cf. *Tableau récapitulatif des collectivités ayant rempli le questionnaire et leur population migrante, p.6*) avec ou non un appui téléphonique de Cités Unies Liban / BTVL. Ce questionnaire a permis de faire état de la migration dans les collectivités, de définir le rôle des municipalités dans le domaine de la migration, de déterminer les actions mises en place dans le domaine de la migration au niveau local, d'identifier les acteurs locaux et nationaux de la migration et les besoins et défis des collectivités dans ce domaine.

Un second et dernier questionnaire, complété par les acteurs associatifs et institutions internationales (cf. *Tableau récapitulatif des organismes ayant rempli le questionnaire et leur domaine d'action, p.7*), a également fait l'objet d'un suivi par Cités Unies Liban / BTVL. Il a permis, quant à lui, de dresser un état des actions mises en place par les acteurs associatifs, les publics cibles concernés, mais surtout les liens existants (ou non) avec les collectivités locales libanaises dans ce cadre, la perception du rôle des collectivités dans le domaine de la migration par les acteurs associatifs et les potentialités de coopération existantes ou à développer.

Toutes ces informations ont fait l'objet d'une analyse qui a été la base de la réflexion autour du programme des trois ateliers en ligne afin que les élus, les agents de développement local et de police des collectivités locales puis les représentants d'organismes internationaux, associations locales, groupes de migrants et réfugiés, puissent revenir sur leurs besoins spécifiques dans le domaine de la migration, leurs recommandations et qu'ils partagent des exemples de bonnes pratiques avec les experts catalans.

Les ateliers en ligne : discussions autour des résultats

Dans un premier temps et pour faire suite au premier questionnaire, deux ateliers participatifs ont été organisés avec les collectivités locales libanaises : l'un avec les élus le 1^{er} octobre 2020, l'autre avec les agents de développement local, les agents de police municipale et leurs représentants le 2 octobre 2020. Ces ateliers avaient pour but de présenter les résultats des questionnaires, de partager des exemples de bonnes pratiques avec des experts du domaine de la migration catalans correspondants aux points d'intérêt / besoins identifiés par les collectivités locales libanaises dans les questionnaires, d'échanger autour des actions déjà mises en place au Liban par les collectivités et de voir dans quelle mesure ces exemples peuvent être reproduits, amplifiés et pérennisés.

Tout comme les collectivités libanaises, les acteurs associatifs ont rempli un questionnaire qui leur était spécifique. Les résultats de ce questionnaire ont permis de faire une analyse comparative avec les résultats des premiers questionnaires et de faire le programme d'un troisième atelier destiné aux associations locales, ONG et représentants de groupes de migrants et réfugiés. Ce troisième atelier qui s'est tenu le 24 novembre est venu compléter le travail entrepris avec les collectivités locales libanaises afin de voir quels sont ou quels pourraient être leurs liens et coordination avec les collectivités locales libanaises dans le domaine de la migration et afin d'identifier les potentiels outils et méthodes pouvant renforcer conjointement leur pouvoir d'action dans ce domaine. Il a également été l'occasion de partager des exemples de bonnes pratiques avec les partenaires catalans.

La conférence nationale : présentation de la feuille de route

Enfin, la conférence nationale vient clôturer et rendre visible le travail effectué pendant ce projet avec et pour les collectivités locales libanaises. Tous les participants représentant les groupes-cibles des ateliers participatifs et les institutions nationales et internationales sont invités à participer à cette conférence afin de présenter et valider la feuille de route, de renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes dans le domaine et d'envisager la création et mise en place d'un ou plusieurs outils et méthodes proposés à la fin de cette feuille de route.

Tableau récapitulatif des collectivités ayant rempli le questionnaire et leur population migrante

Collectivité	Type		Nb hab.	Région	Caractéristique	Nb pop. migrantes et réfugiées
	Mun	FM				
Menjez	X		1600	Akkar	Tendance rurale	600 déplacés syriens en juillet 2020
Houmal	X		3500	Mont Liban	Tendance urbaine	<i>Non renseigné</i>
Antoura	X		4000	Mont Liban	Tendance rurale	Environ 100 personnes migrantes ou réfugiées
Jeita	X		7000	Mont Liban	Tendance rurale	919 déplacés le 29 février 2019
Hammana	X		10000	Mont Liban	Tendance rurale	1200 réfugiés
Al Qaa	X		15000	Baalbek-Hermel	Tendance urbaine Frontière syrienne	30000 réfugiés syriens
Brital	X		22000	Baalbek-Hermel	Tendance urbaine	12340 réfugiés syriens en 2016 – 6600 en 2020
Hasbani		X		Nabatiyeh	Tendance rurale	7500 réfugiés
Chouf Soueijani		X	37900 (résidents saisonniers 51250)	Mont Liban	Tendance rurale	3000 réfugiés
Furn el Chebbak	X		65000	Mont Liban	Urbaine – Périphérie de Beyrouth	500 déplacés et réfugiés
Sin el Fil	X		100000	Mont Liban	Urbaine – Périphérie de Beyrouth	Environ 5000 à 6000 déplacés
Al Qalaa		X	100000	Nabatiyeh	Tendance rurale	8000 réfugiés
Jdeideh-Bouchrieh-Sidd	X		150000	Mont Liban	Urbaine – Périphérie de Beyrouth	Fin 2018 environ 10000 population migrantes et réfugiés, particulièrement d'origine syrienne et irakienne
Kessrouan Ftouh		X	200000	Mont Liban	Tendance urbaine	51824 réfugiés en 2017
Saida	X		250000	Liban Sud	Urbaine	100000 palestiniens (Camp de Aïn El Helwé) et 3500 familles syriennes réfugiées
Tripoli	X		700000	Liban Nord	Urbaine	30000 réfugiés palestiniens et 96229 réfugiés syriens
Beyrouth	X		800000	Beyrouth	Urbaine	<i>Non renseigné</i>
TOTAL	13	4				

Tableau récapitulatif des organismes ayant rempli le questionnaire et leur domaine d'action

Organisme	Statut	Zone d'action	Domaine d'action au Liban
OIM	Organisation internationale	National	Soutien financier direct aux associations
Amurt Lebanon	Organisation non gouvernementale indienne qui opère au Liban	Mont Liban, Beyrouth	L'accessibilité de l'enseignement pour les enfants, formation média, programme de reprise d'études, soutien psychologique
AMEL	Association libanaise	Mont Liban, Beyrouth, Sud Liban, Nabatiyeh, Bekaa, Baalbeck-Hermel	Programme multi-sectoriel santé, éducation, protection, formation, sécurité alimentaire
IECD	Association française qui opère au Liban	Mont Liban, Nabatiyeh, Bekaa, Baalbeck-Hermel	Formation des jeunes et adultes, éducation inclusive, appui à l'insertion professionnelle
AVSI	Organisation non gouvernementale (ONG) italienne qui opère au Liban	Beyrouth, Mont Liban, Nord Liban, Akkar	Education informelle pour les enfants syriens, formation et aide à l'insertion professionnelle pour les adolescents et adultes
Kafa	Organisation non gouvernementale libanaise	Beyrouth	Services aux travailleurs domestiques migrants qui subissent des violences, plaidoyer en leur faveur, appui juridique et social, suivi psychologique, formation et sensibilisation sur ces questions
Care international	Organisation non gouvernementale américaine qui opère au Liban	Akkar, Liban Nord, Mont Liban, Beyrouth, Sud Liban	Soutien aux réfugiés syriens et communautés d'accueil libanaises touchées par la crise, apports directs en eau, installations sanitaires, produits non alimentaires et aide en espèces
World Vision Liban	Organisation non gouvernementale internationale à but humanitaire	Beyrouth, Mont Liban	Plaidoyer pour la reconnaissance des droits des migrants, soutien à l'insertion des jeunes en particulier
Comité de coordination BH/SEF	Regroupement de 21 associations libanaises et 2 centres de développement social	Mont Liban	Renforcement scolaire, soutien psychosocial, formation professionnelle, campagnes de sensibilisation, services de santé

Défis identifiés dans le domaine de la migration à l'échelle locale

Nous revenons dans cette partie sur les principaux défis soulevés par les collectivités locales libanaises ainsi que les associations et collectifs libanais et internationaux pour améliorer la gouvernance locale de la migration, que ce soit au sein des questionnaires mais également lors des ateliers.

Cette section propose également d'intégrer des exemples présentés par les partenaires catalans lors des trois ateliers participatifs afin d'illustrer le propos et éclairer l'action municipale au Liban.

Ambiguïté de la définition des termes

Le manque de clarté autour de la terminologie dans le domaine de la migration a souligné une méconnaissance des textes internationaux réglementaires et de la définition même de certains termes. Cette feuille de route propose donc de revenir brièvement sur les textes réglementaires internationaux existants en matière de migration et de préciser la différence et définition de termes comme « migrant » et « réfugié ».

Deux textes internationaux existent à ce sujet : le Pacte sur les réfugiés ainsi que le Pacte sur les migrations (ou Pacte pour des migrations sûres, ordonnées et régulières). Tous deux découlent de la déclaration de New-York de septembre 2016 et ont été adoptés en décembre 2018. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, le Liban est signataire de ces Pactes¹, il est donc important d'en connaître brièvement le contenu et l'objectif.



Le Pacte mondial pour les migrations

« Le Pacte mondial sur les migrations des Nations unies a été formellement approuvé en décembre 2018 à Marrakech. Il part du constat que les migrations font partie intégrante de la mondialisation, reliant entre elles les sociétés d'une même région et d'une région à l'autre et faisant de nous tous des pays d'origine, de transit et de destination. Nous sommes conscients qu'il importe que nous nous efforcions sans cesse, à l'échelle internationale, d'approfondir nos connaissances et notre analyse des migrations, sachant qu'il sera plus aisé d'améliorer les politiques favorisant un développement durable pour tous à partir d'une même compréhension de la situation.

Le Pacte mondial pour la migration repose sur des valeurs telles que la souveraineté des États, le partage des responsabilités, la non-discrimination et les droits de l'homme, et reconnaît la nécessité d'une approche coopérative pour optimiser les avantages globaux de la migration, tout en tenant compte des risques et des défis que rencontrent les migrants et les communautés dans les pays d'origine, de transit ou de destination. »

URL : <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>

¹ Quelles différences entre les deux Pactes ? <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1031831>

L'existence même de ces deux textes souligne d'ores et déjà une différence entre « migrant » et « réfugié » dont voici la définition :

« Les réfugiés sont des personnes qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine en raison de craintes de persécution, de conflits, de violences généralisées ou d'autres circonstances qui ont gravement perturbé l'ordre public et qui, par conséquent, nécessitent une protection internationale ».

« Bien qu'il n'existe pas de définition juridique formelle du migrant international, la plupart des experts s'accordent pour dire qu'il s'agit d'une personne qui change de pays de résidence habituelle, quels que soient le motif de la migration ou le statut juridique. En règle générale, une distinction est faite entre les migrations à court terme et temporaires, couvrant les mouvements d'une durée comprise entre trois et douze mois, et les migrations de longue durée ou permanente qui se rapportent à un changement de pays de résidence pour une durée d'un an ou plus ».

Ce qui nous renvoie directement aux résultats obtenus dans les questionnaires et aux causes identifiées de la migration des personnes étrangères présentes sur le territoire libanais. D'après 100%² des collectivités locales libanaises ayant répondu au questionnaire, la migration est davantage associée à des raisons économique et politique. 65% d'entre elles évoquent également les raisons sécuritaires, qui sont éminemment liées à la situation politique des pays limitrophes et notamment à la guerre en Syrie. Notons ici que les 35% restants n'associent pas la migration à un problème sécuritaire.

Le Pacte mondial pour les réfugiés

« Le Pacte mondial sur les réfugiés, approuvé le 17 décembre 2018, entend fournir la base d'un partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités, compte tenu du fait qu'une solution satisfaisante aux problèmes des réfugiés ne peut être obtenue sans une coopération internationale.

Les quatre objectifs fondamentaux du Pacte mondial consistent à :

- Alléger la pression sur les pays d'accueil ;
- Renforcer l'autonomie des réfugiés ;
- Elargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ;
- Favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité.

Il fournit aux gouvernements, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes un plan global pour faire en sorte que les communautés d'accueil obtiennent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive. »

URL : <https://www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html>

² Lorsqu'il est question des collectivités locales libanaises, les pourcentages indiqués sont calculés à partir du panel des 17 collectivités ayant répondu au questionnaire. Lorsqu'il est question des associations et organismes internationaux, les pourcentages sont réalisés sur la base de 9 réponses au questionnaire.

Absence de cadre législatif national

Premièrement, l'enjeu majeur de l'action locale pour les populations migrantes et réfugiées au Liban reste le manque de positionnement de l'Etat sur le sujet et par la même une absence de cadre législatif. En effet, les résultats des questionnaires ont souligné que seules les municipalités de Beyrouth, Jdeideh, Brital, Saida et Al Qaa connaissent la législation nationale à ce propos. Une législation qui se rapporte à la loi relative aux étrangers (Loi du 10 juillet 1962 réglementant l'entrée et le séjour des étrangers au Liban ainsi que leur sortie). Cela montre à quel point la position du gouvernement est très floue en ce qui concerne les personnes migrantes et réfugiées. Il n'existe pas réellement de cadre législatif national.

Que peut-on attendre d'un cadre législatif national ? En Espagne, une législation nationale sur la migration a été mise en place grâce à une première loi, dès 1985, lors de l'entrée du pays dans l'Union Européenne. Cette loi sur les droits et libertés des étrangers a été mise à jour en 2000 pour y intégrer davantage une dimension sociale. Dans ce cadre, les villes espagnoles ont pu créer des plans d'accueil et de réinstallation. Ces plans, créés à l'échelle locale, ont pour objectif de répondre à l'impact et aux besoins générés par l'immigration, particulièrement en Catalogne. Ils concernent des thématiques comme la santé, l'éducation, etc. et sont donc encadrés par la législation nationale.

Rôle des collectivités locales libanaises

Pour ce qui est de leur propre rôle dans ce cadre, les collectivités se réfèrent à la Loi sur les municipalités n° 118/1977. Cette loi ne mentionne pas directement les personnes migrantes et réfugiées mais n'est pas limitative et s'applique à la population vivant sur le territoire de la municipalité. Elle sert donc de cadre à l'action municipale sans toutefois décrire précisément le rôle des municipalités dans ce domaine.

On constate ici la relative absence des fédérations de municipalités qui sont, souvent, extérieures à tout ce qui touche au domaine de la migration. Cela peut s'expliquer en partie par la relative nouveauté des fédérations de municipalités au Liban. Et, loin d'être une preuve du manque de volontarisme politique au niveau des fédérations de municipalités, cela prouve que l'action dans le domaine de la migration est pour le moment et de façon générale limitée aux seules municipalités. C'est en effet un travail qui nécessite une forte connaissance du terrain et pour lequel l'échelon municipal est sûrement le plus adéquat.

N'ayant que la loi municipale comme cadre pour agir, l'action locale dans le domaine de la migration consiste donc en des actions intégrées à des politiques locales dédiées à d'autres domaines d'actions (logement, santé, éducation, etc.), ce qui explique qu'il n'y ait pas de politique migratoire à proprement parler.

Besoins des collectivités locales libanaises

Outre le fait que les collectivités ont du mal à se situer dans le cadre législatif qui régit l'action locale dans le domaine de la migration, quels sont les freins à la mise en place d'une politique locale ?

En premier lieu, il convient de souligner une relative méconnaissance du nombre de personnes « migrantes » et « réfugiées ». Ce qui rend difficile toute projection et mise en place d'une stratégie politique locale. En effet, il n'existe pas de procédure automatisée de recensement, leur récurrence varie

selon les collectivités et les années. Les chiffres retenus varient également dans le temps, même si on observe actuellement une baisse globale du nombre de personnes migrantes et réfugiées. De la même façon, les associations locales, internationales et collectifs qui travaillent dans ce domaine n'ont que très peu accès à des données. Il existe un manque important à ce niveau.

Deuxièmement, ce domaine d'action peut ne pas être prioritaire pour certaines municipalités, à cause de l'enjeu politique trop important notamment. Néanmoins, les collectivités sont prêtes à agir dans ce domaine. 65% des collectivités locales libanaises regrettent de ne pas avoir les ressources humaines suffisantes, 71 % soulignent le manque de ressources techniques et 76% expliquent que les ressources financières actuelles sont trop réduites. Les 3 types de ressources étant fortement liés.

C'est pourquoi, pour agir dans ce domaine, les collectivités ont indiqué avoir besoin de :

- Une formation du personnel municipal (94%),
- Une aide financière (88%),
- Un soutien technique des associations locales (71%),
- Un soutien politique de l'Etat (35%).

Dans ce cadre, 8 des 9 associations et institutions ayant rempli le questionnaire se disent prêtes à soutenir les collectivités locales libanaises à agir dans ce domaine. 62% proposent de former le personnel et les élus et 87% proposent de mener des actions de sensibilisation des agents et de la population. 25% proposent un soutien technique des agents, notamment dans la réflexion sur un plan d'actions et sa mise en place.

Cette formation du personnel pourrait répondre à beaucoup d'attentes car dans seulement un tiers des collectivités ayant répondu il existe un service ou une personne en charge des questions migratoires. Et seuls 60% de ces personnes ont reçu une formation qui n'a pas nécessairement de lien direct avec la gouvernance locale de la migration. Le rôle de ces personnes ou service en charge de la question migratoire est très variable : la moitié a davantage un rôle de coordinateur, un quart est chargé de la réalisation de l'action et un dernier quart est plutôt responsable du suivi / évaluation des actions mises en place.

Dans ce cadre, les policiers municipaux ont un rôle prépondérant. Ils sont mobilisés sur le terrain dans 94% des cas. Ils recensent, informent et ont un rôle de médiateur mais leur prérogative principale reste le contrôle. En effet, dans l'imaginaire collectif le travail à mener avec des populations migrantes et réfugiées relève surtout d'une action de sécurité. Comme indiqué en introduction de ce projet, le nombre important de réfugiés sur le territoire libanais engendre parfois un certain déséquilibre avec la population locale et crée de la défiance entre les populations. Un climat qu'il convient d'apaiser mais dans lequel la réponse première et actuelle est généralement sécuritaire. Pourtant, force est de constater pour le moment que 82% des effectifs de policiers municipaux opérationnels n'ont pas suivi de formation particulière dans le domaine de la migration ou du moins dans l'approche à adopter afin d'être médiateur et désamorcer d'éventuelles situations de conflit. C'est pourquoi ils coordonnent leur action avec les Forces de Sécurité Intérieure et l'armée libanaise majoritairement, voire avec les associations locales et organismes internationaux.

Communication et coordination des acteurs locaux et (inter)nationaux

Un dernier point nous permet de revenir sur les liens de coopération et de coordination multi-niveaux qui existent entre les acteurs du domaine de la migration. Les pourcentages indiqués reflètent ici l'avis des 17 collectivités locales libanaises.

Au-delà des collectivités locales libanaises, les acteurs suivants sont impliqués dans les actions menées localement dans le domaine de la migration. Néanmoins, pour ceux indiqués en bleu, leur coordination avec la collectivité est faible à nulle :

- 65%³ Associations et ONG locales
- 59% Services déconcentrés de l'Etat (20% les centres des services sociaux du Ministère des Affaires sociales)
- 59% Forces de Sécurité Intérieure
- 53% Ministères (33% Ministère des Affaires sociales, 12% Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, 45% non précisé.)
- 53% Armée
- 59% Organismes internationaux
- 53% Universités
- 47% Groupe de migrants et réfugiés
- 47% Entreprises privées
- 47% Partenaires de coopération décentralisée

} Communication faible à nulle avec la collectivité concernant les actions locales dans le domaine de la migration.

La relation avec l'Etat (ou services déconcentrés de l'Etat) se limite à la demande des informations de l'Etat à la collectivité dans 71% des cas. A l'inverse, 30% des collectivités ont déjà sollicité l'Etat pour agir sans préciser pour autant si cela avait porté ses fruits.

La relation avec d'une part les associations et ONG locales et d'autre part les organismes internationaux est importante et bien développée. Parmi les 9 associations, institutions et collectifs ayant répondu, 77% sont en contact avec la municipalité et 33% le sont avec la fédération des municipalités. Ces contacts ont pour la plupart été initiés par l'acteur associatif. Lorsque la communication existe, elle est jugée bonne, voire très bonne, et le point de contact est de façon générale le Maire, le Président ou un élu local. Cependant, le suivi n'est pas régulier, ce qui entache la coordination des efforts pour la mise en place d'actions. Ainsi, si les acteurs associatifs ont l'habitude de faire des réunions régulières pour traiter de sujets relatifs à la migration, cela est moins évident pour les collectivités locales libanaises qui ne sont que 35% à le faire.

Cependant, ces deux types d'acteurs se disent prêts à développer des liens entre eux pour avoir un soutien politique local, pour éviter les conflits avec la population libanaise, pour avoir accès à une base de données sur la migration et toucher davantage de populations migrantes et réfugiées. Ce qui permettrait aux collectivités d'être plus actives dans le domaine de la migration au lieu de n'être que tenues informées des actions mises en place par les acteurs de la société civile, etc.

³ Les pourcentages suivants correspondent au nombre de collectivités locales partenaires ayant mentionné ce type d'acteurs comme entités avec lesquelles elles ont des contacts dans le cadre d'actions, programmes, projets relatifs à la migration. Ils se basent sur les résultats des 17 questionnaires reçus.

Elaboration d'un plan d'actions et mise en place de recommandations

Les résultats des questionnaires et échanges lors des ateliers ont permis de faire des propositions de recommandations auxquelles nous associons dans cette feuille de route un plan d'actions pour aiguiller les collectivités locales libanaises pour agir dans le domaine de la migration. Ces propositions se basent sur l'idée que la totalité des collectivités interrogées souhaitent s'impliquer davantage dans des actions / projets dans le domaine de la migration sur leur territoire.

L'ambiguïté liée à la définition des termes propres à la migration devrait être quelque peu dissipée grâce aux définitions qui ont été données au sein même de cette feuille de route. Du reste, ce n'est pas du ressort ni des collectivités locales, ni des acteurs associatifs locaux, de préciser ces définitions pour les adapter au contexte libanais mais bien plutôt à l'Etat libanais lui-même à travers la mise en place d'un cadre législatif national relatif aux populations migrantes et réfugiées.

Toutefois, si les recommandations ci-dessous s'adressent aux collectivités libanaises, l'Etat devrait également, en parallèle, envisager de créer une commission interministérielle qui rassemble les représentants des différents ministères libanais concernés par la gestion des populations migrantes et réfugiées au Liban, ainsi que les représentants des services déconcentrés, des collectivités, de l'armée, des forces de police et des représentants associatifs. L'objectif étant de faire une cartographie de tous les acteurs pouvant agir dans ce domaine et d'identifier clairement le rôle des collectivités libanaises dans ce cadre et l'aide que l'Etat s'engage à leur apporter. L'Etat peut également envisager une base de données partagée avec tous les acteurs impliqués.

Cette commission pourrait se réunir annuellement afin d'amender les prérogatives des collectivités et les ressources allouées et définir les axes de travail stratégique à l'échelle nationale et, par conséquent, influencer sur les stratégies politiques locales qui seront appliquées.

PROPOSITION DE PLAN D' ACTIONS POUR LES COLLECTIVITES LOCALES LIBANAISES DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION

**1-Amélioration du rôle
des collectivités locales
libanaises dans le
domaine de la
migration**

n°1 : Mettre en place **une stratégie de politique locale dans le domaine de la migration** à l'échelle de chacune des municipalités et fédérations de municipalités (objectifs, acteurs concernés, durée, moyens à disposition),
en adoptant une démarche participative avec les associations locales qui s'occupent, entre autres, des populations migrantes et/ou réfugiées dans la définition des objectifs.

n°2 : Développer **une base de données informatisée au sein des collectivités locales**, alimentée par les collectivités locales libanaises en se basant sur des enquêtes sur la population et le logement ou sur des données administratives (ex : les procédures administratives pour enregistrer les étrangers ou leur accorder un permis de séjour, notamment des visas de travail ou des permis d'études...).

Cette base de données va permettre de recenser et d'analyser la population de migrants et les flux migratoires (leurs nombres, leurs activités, leurs origines, etc.) afin de pouvoir mieux comprendre et appréhender leurs besoins, développer et mettre en œuvre des plans et des projets qui répondent à leurs besoins, et ainsi garantir une paix sociale au Liban et maintenir une dynamique économique positive.

n°3 : Créer un **guichet d'information** au sein des municipalités afin d'informer les populations migrantes et réfugiées sur leurs droits, sur les démarches à entreprendre pour avoir des papiers, trouver du travail, scolariser un enfant, s'informer sur les services de l'Etat, les ONG et associations locales etc. (cf. Exemple à retenir, p.16).

Ces guichets d'information, physiquement accessibles, pourraient être mis en place au sein des bureaux de développement local déjà existants dans plusieurs des collectivités locales libanaises ou être créés ex-nihilo dans les collectivités n'ayant pas ce type de bureau. Il ne constituerait pas un service séparé du reste de la municipalité mais bien un guichet ouvert sur des plages horaires définies par la municipalité et avec des agents uniquement dédiés ou non à ce guichet.

n°4 : Dispenser **des formations**, en partenariat avec les organisations internationales et les associations locales, en mêlant **personnel municipal, représentants associatifs et représentants des groupes de migrants et réfugiés** afin que chacun ait l'occasion d'appréhender l'autre et puisse être en mesure de comprendre leurs besoins et obligations respectives.

Ces formations pourront traiter des questions générales qui concernent toutes les municipalités et pourront être approfondies selon la spécificité et les défis de chaque territoire.

Les formations pourraient concerner les thèmes suivants : La médiation des conflits, la diversité culturelle (religion, traditions, lexique de base, etc.), les droits des travailleurs migrants, l'égalité des genres (cf. Exemple à retenir, p.16), la lutte contre la précarité (alimentaire, logement, emploi), le fonctionnement du guichet d'information. Des formations sur le concept de la police de proximité pourraient également être proposées aux agents de police municipale.

n°5 : Assurer un **accompagnement technique aux agents municipaux**. Cet accompagnement technique pourra être sur plusieurs formats : accompagnement à la collecte de données, au développement des stratégies locales, à l'organisation d'ateliers participatifs avec les populations migrantes et réfugiées.

n°6 : Organiser en coordination avec les acteurs associatifs des **campagnes de sensibilisation thématiques** à l'attention des Libanais et des populations migrantes et réfugiées sur les thèmes de la diversité culturelle et son apport positif dans la société (fêtes religieuses, traditions, etc.).

Ce travail pourrait s'appuyer sur la longue expérience des collectifs associatifs libanais et internationaux pour organiser des événements de type table ronde, exposition de photographies, etc.

n°7 : Réaliser un **guide national d'accueil** à l'attention des populations migrantes et/ou réfugiées afin de faire connaître les services publics, transmettre des numéros d'urgence, promouvoir le vivre ensemble (cf. Exemple à retenir, p.16). Ce guide est accessible en ligne et au guichet d'information des municipalités concernées.

Ce document sera rédigé avec le soutien des associations locales. Il devra être succinct et donner des renseignements utiles aux populations cibles. Pour faciliter la lecture et la compréhension des informations données, ce guide devra être conçu dans un langage simple avec des illustrations. Ce document doit être également traduit dans toutes les langues des migrants au Liban.

Ce document pourra être complété et utilisé par les municipalités en ajoutant les détails qui concernent leur territoire.

2 - Amélioration de la communication et de la coordination des acteurs locaux et (inter)nationaux

n°1 : Donner une voix unie et assurer une représentation des collectivités locales auprès des instances gouvernementales et de la société civile lorsqu'il est question de sujets relatifs à la migration.

Le Comité des Maires Libanais, représentant la voix des collectivités locales libanaises, pourrait assumer ce rôle. Il serait représenté au sein du groupe de coordination des travailleurs migrants (MWCG) préexistant de l'Organisation Internationale sur les Migrations (OIM). Ce groupe intégrerait sur sa plateforme des représentants de collectivités locales, ce qui permettrait de faire circuler l'information à d'autres collectivités locales mais également d'assurer un lobbying auprès de représentants de l'Etat et de la société civile pour plaider en faveur de la mise en place d'actions pour et/ou avec les populations migrantes et réfugiées. Il contribuerait également au développement d'une stratégie ou politique nationale dans le domaine de la migration au Liban

n°2 : Créer des outils de communication et de coordination entre d'une part les collectivités locales et les instances gouvernementales dont le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, le Ministère des Affaires sociales et les centres sociaux dépendant du Ministère des Affaires Sociales, et d'autre part entre les collectivités locales et les acteurs associatifs.

Ex : une plateforme pourrait être créée afin de maintenir les acteurs concernés par le sujet de la migration informés sur la situation des travailleurs migrants au Liban, les rencontres organisées sur la thématique de la migration et les bonnes pratiques mises en œuvre. Un forum de discussion pourrait être inclus à cette plateforme afin de partager toute information pertinente et utile sur le sujet de la migration (nouveau texte réglementaire, données de recensement, etc.).

n°3 : Organiser en coordination avec les acteurs associatifs des rencontres nationales annuelles pour faire un bilan de l'année sur les évolutions en termes de populations migrantes et réfugiées sur le territoire libanais, les projets mis en place, les nouveaux textes réglementaires en vigueur et les actions à venir afin d'informer tous les acteurs qui travaillent dans le domaine de la migration au Liban, sensibiliser l'Etat libanais aux situations locales et faire du plaidoyer pour les autorités locales vis-à-vis des bailleurs de fonds.

EXEMPLE A RETENIR : La création de guichet d'information

CIES Onlus section Tunisie, projet I-Migr (MC2CM).

La mise en place de guichets d'information et d'orientation des migrants (GIOM) : en contact direct avec les demandeurs ou en format numérique. L'objectif de ces guichets est d'aider la population migrante à mieux s'intégrer dans les villes d'accueil grâce à une meilleure connaissance de leurs droits ainsi que des services qui pourraient couvrir leurs besoins fondamentaux et ainsi améliorer leur qualité de vie.

CIES Onlus – Section Tunisie : www.cies.it

EXEMPLE A RETENIR : La police municipale, police de proximité



Ville de Terrassa

La police de proximité permet d'assurer la sécurité et la prévention en patrouillant dans les rues. L'objectif est que les agents de police soient en contact quotidien avec les citoyens, les différents acteurs de la société civile, y compris les populations migrantes et réfugiées, et détectent les demandes et les problèmes dans la rue, en prévenant les incidents et en intervenant directement si nécessaire.

Tout cela se fait en marchant et patrouillant quotidiennement, tout en développant des routines aux points clés du quartier (entrées et sorties d'école, etc.) et en organisant des réunions périodiques avec les organisations de quartier, commerciales, sportives et culturelles, etc. pour échanger des informations et assurer le suivi des questions de sécurité.

Ajuntament de Terrassa : <https://aoberta.terrassa.cat/>

EXEMPLE A RETENIR : La création d'un guide d'accueil

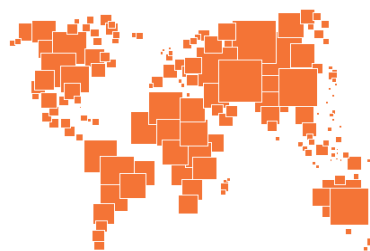
Diputacion de Barcelone

L'idée du guide développé permet un accompagnement des populations migrantes vers les services compétents. Il est réalisé de façon simple et imagée et donne des informations de base comme les numéros essentiels, l'adresse de certains services ou encore des aides à la scolarisation des enfants ou à la recherche d'emploi.

Diputacio de Barcelona : <https://www.diba.cat/>

BENVINGUTS I BENVINGUDES A
MATARÓ
GUIA D'ACOLLIDA

مرحبا بكم في مطارو
دليل الاحتضان



Ajuntament de Mataró

Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises (BTVL)

Tél: 00 961 1 649900

E-mail: contact@bt-villes.org

Web-site : <http://www.bt-villes.org>

Notre [page Facebook](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



**Diputació
Barcelona**

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne, de l'Agence suisse pour le développement et la coopération et de la Diputacion de Barcelone. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Cités Unies Liban / Bureau technique des villes libanaises et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne, de l'Agence suisse pour le développement et la coopération ou de la Diputacion de Barcelone.